

veloppement — commerciaux, financiers et autres — soulevés au cours de cette conférence, et de continuer à coordonner les efforts des pays membres pour formuler des politiques constructives visant à favoriser l'expansion économique de ces pays en voie de développement.

8. Les ministres ont pris note de l'accroissement continu, quoique modéré, de l'aide accordée par les gouvernements des pays membres en 1963, ainsi que de la répartition géographique plus large de l'aide fournie par certains pays donateurs. La masse des engagements nouveaux n'a toutefois pas progressé ces dernières années et il serait désirable que le volume de ces engagements tende de nouveau à s'accroître.

En outre, les moyens financiers mis à la disposition de certains pays moins développés ont, pour une trop large part, été accordés sous forme de crédits à court et moyen terme. C'est là une des raisons pour lesquelles les charges rapidement croissantes du service de la dette de ces pays suscitent des inquiétudes.

Les ministres ont chargé l'Organisation de poursuivre, en coopération avec les autres organisations internationales compétentes, ses études sur la charge de la dette et d'autres problèmes financiers affectant le développement économique. L'Organisation devra aussi encourager les gouvernements membres à intensifier leurs efforts, dans les limites de leurs possibilités, en vue d'accroître le volume de leur aide et d'en améliorer les conditions, en appréciant les besoins d'aide, tenu de l'aptitude des pays en voie de développement à mobiliser et utiliser effectivement les ressources d'origine intérieure et extérieure affectées à leur développement.

9. Les ministres ont en outre approuvé une décision qui précise les orientations à donner aux travaux de l'Organisation pour l'année à venir.